

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 2021-07**  
**Séance du 20 SEPTEMBRE 2021**

**Présents** : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mr BEIGNIER Jean-Pierre, Mme RYSER Maryse, Mrs CORTINOVIS Damien, CHAMBARD Christian, DURAFOUR Vincent, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, Mr MAURON Daniel, Mmes PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

**Absents excusés** : Mme GUERINI Isabelle et Mr LESCHUITTA Pascal

Ouverture de la séance à 19h. Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Madame Maryse RYSER.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

**ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DES 1 607h :**

Madame Martine BRISSET, 1<sup>ère</sup> adjointe, déléguée aux ressources humaines, rappelle que la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 organise la suppression des régimes dérogatoires plus favorables aux 35 heures, maintenus après 2001. Depuis l'instauration de la journée de solidarité pour l'autonomie en 2004, la durée annuelle de travail est passée à 1 607 heures.

Madame BRISSET informe que le personnel communal ne bénéficie pas de régime dérogatoire et que sur la base d'un temps complet, il effectue 1 607 heures travaillées à l'année, calculées comme suit :

**Détermination du nombre d'heures travaillées :**

- Nombre de jours non travaillés :

. Repos hebdomadaire : 2j x 52 semaines = 104 jours

. Congés annuels : 25 jours

. Jours fériés : 8 jours (forfait)

Soit un total de 137 jours non travaillés.

- Nombre de jours dans l'année : 365 jours

- Nombre de jours à travailler : 365 – 137 = 228 jours.

⇒ 228 jours x 7 heures = 1 596 heures, arrondies à 1 600 heures.

⇒ Ajout de la journée de solidarité de 7h, soit un total de 1607 h.

Madame BRISSET rappelle la durée de travail hebdomadaire de chaque poste :

**. Administratif :**

. Secrétaire de Mairie : 35 heures, réparties sur 4,5 jours.

Madame BRISSET précise que l'emploi, actuellement occupé par un agent de catégorie B, rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, n'ouvre pas droit à la rémunération des heures supplémentaires. Les heures travaillées au-delà des 35 heures, sont calculées mensuellement et peuvent être récupérées.

. Accueil : 19 heures pour les heures d'ouverture au public et 1 mardi matin en semaine impaire.

Le poste de catégorie C fait l'objet d'heures complémentaires rémunérées au-delà des 21 heures.

**. Technique :**

. Pour les 2 agents : 35 heures, soit du lundi au vendredi : 7h30/11h45 - 13h30/16h15.

Les postes de catégorie C ouvrent droit à la rémunération d'heures supplémentaires, effectuées à la demande de la mairie. Pour les heures travaillées au-delà des 35 heures, elles sont calculées mensuellement et peuvent être récupérées.

Madame BRISSET rappelle les astreintes hivernales les week-ends, du 15 novembre au 3<sup>ème</sup> dimanche de mars, instaurées par délibération du 21/11/2016. Ce dispositif ouvre droit à la rémunération des heures supplémentaires effectuées durant ces week-ends en cas de sortie des agents et au versement de l'indemnité astreinte week-end.

### **. Péricolaire et entretien des locaux :**

. Atsem et garderie : 45 heures 15 par semaine, sur 36 semaines d'école, soit : 35 heures annualisées. Le poste de catégorie C ouvre droit à la rémunération d'heures supplémentaires pouvant être effectuées à la demande de la mairie. L'agent ne travaille pas en dehors des semaines d'école.

. Accompagnement péricolaire et garderie : 12 heures 30 par semaine, sur 36 semaines d'école, soit : 10 heures annualisées. Le poste de catégorie C ouvre droit à la rémunération d'heures complémentaires effectuées à la demande de la mairie, notamment pour le renfort en garderie et en préparation au restaurant scolaire. L'agent ne travaille pas en dehors des semaines d'école.

. Accueil restaurant scolaire et entretien des locaux : 42 heures par semaine, sur 36 semaines d'école + horaires variables en dehors du temps scolaire : 4h/mois pour les inscriptions au restaurant scolaire & lors des vacances scolaires mercredi 13h/15h + 8 heures pour le ménage école/cantine + 22h lors des vacances scolaires juillet/août pour le ménage école/cantine. Ce temps de travail est annualisé à 35 heures par semaine. Le poste de catégorie C ouvre droit à la rémunération d'heures supplémentaires pouvant être effectuées à la demande de la mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de l'organisation du temps de travail des agents communaux.

### **2021-029 – INTEGRATION D'UNE NOUVELLE VOIE DANS LE DOMAINE COMMUNAL :**

Monsieur le Maire rappelle que la longueur de voirie communale est une valeur pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement en particulier pour la fraction de péréquation de la dotation de solidarité rurale. Chaque année, le préfet recense les données. Pour la DGF 2021 et 2022, la longueur de voirie communale prise en compte s'élève à 8 720 m, compte tenu des voiries intégrées le 23 octobre 2017. Cette année, il convient d'intégrer la longueur de la voie communale de l'Impasse des Fresnes dont les travaux, achevés conformes, ont été réceptionnés le 1<sup>er</sup> septembre 2021, et pour laquelle la rétrocession a été prévue par convention du 3 août 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer au domaine public communal l'Impasse des Fresnes pour 83 mètres et dit que la nouvelle longueur de voirie communale s'élève à 8 803 m.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

**REPARTITION DU FPIC 2021** : Monsieur COMTET informe de la communication par Madame la Préfète de l'Ain, des données permettant le calcul des répartitions au titre au FPIC 2021 et indique que Haut-Bugey Agglomération, en accord avec ses communes membres, a décidé d'appliquer la répartition de droit commun.

La contribution au FPIC pour l'ensemble intercommunal est de 2 164 341 €, en progression de 10,43 %, soit + 204 549 € par rapport à 2020. La part des communes s'élève à 906 698 € (+ 83 571 €), celle de HBA progresse de + 120 978 € avec un prélèvement de 1 257 643 €.

Le prélèvement du FPIC pour Béard-Géovreissiat s'élève donc à 17 366 € en 2021, soit une progression de 11,53 % et une hausse de 1 796 € par rapport à 2020 (15 570 €).

Monsieur COMTET rappelle que ce mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal, mis en place en 2012, suite aux orientations fixées par le Parlement en 2011, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et commune moins favorisées.

Le Conseil Municipal prend acte de cette répartition.

### **SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : POSSIBILITE POUR LA COMMUNE D'ETRE PARTIE PRENANTE :**

Monsieur le Maire informe du dispositif SNU en cas d'inscription d'un jeune domicilié dans la commune. A ce titre, la commune peut devenir partie prenante de cet engagement en proposant au jeune une mission d'intérêt général au sein de la collectivité.

Le SNU s'articule en trois étapes :

. Un séjour de cohésion de 2 semaines visant à transmettre un socle républicain et à sensibiliser à de nombreux enjeux.

. Une mission d'intérêt général visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société.

. La possibilité d'un engagement volontaire d'au moins 3 mois, visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun.

**FLEURISSEMENT** : Madame GREMAUD informe des actes de malveillance sur deux massifs, route de Géovreissiat (entrée au carrefour avec la rue de Béard puis à droite après l'arrêt de bus). Il est rappelé que le fleurissement est réalisé par des bénévoles et que de tels actes sont déplorables. Une information a été faite au niveau des deux massifs pour indiquer que le dépérissement des plantes n'était pas dû à un manque d'arrosage.

**SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES** : Madame RYSER, adjointe en charge de l'Urbanisme et l'Environnement rend compte de la réunion sur l'explication du Schéma Régional des Carrières en cours d'élaboration qui s'est tenue le 9 septembre à Izernore. Cette réunion, à laquelle étaient conviés les élus municipaux de Béard-Géovreissiat et Izernore, devait permettre de comprendre les grands principes et orientations de ce schéma qui rentrera en compte dans la compatibilité du SCOT en cours de révision. Madame RYSER indique que le schéma régional, en cours d'enquête publique, est consultable sur le site internet de la DREAL.

Madame RYSER donne lecture de la réponse de Monsieur GARIN concernant la consigne du bâchage obligatoire des camions en sortie de site, en vue de limiter les nuisances lors de leur traversée de la commune, rue de Béard.

**PROJET D'EXPLOITATION ET GESTION DE DEUX PARCELLES FORESTIERES** :

Monsieur Jean-Pierre BEIGNIER, adjoint en charge de la forêt, informe que l'ONF a récemment fait parvenir un projet d'exploitation et gestion concernant les parcelles forestières communales n° 9 Sur la Côte (8,21 ha) et n° 2 Croix du Mont (Sous Bretonne) (1 ha).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

. Abattage, fourniture et mise en place de 1 600 plants : coût travaux 13 200 €.

A déduire une possible subvention du plan de relance : 9 900 €

La vente de bois : 4 810 €.

Solde envisagé de l'opération : + 1 510 €.

Le Conseil Municipal prend acte et donne un avis favorable au projet transmis par l'ONF.

**ETUDES DE FAISABILITE CONCERNANT LES 3 PROJETS DE LA COMMUNE** : Monsieur COMTET informe qu'une présentation sera faite par l'Agence d'Ingénierie le mardi 28 septembre à 14h en Mairie par l'Agence d'Ingénierie pour les projets de cheminement doux route de Géovreissiat, du parking de l'église et de l'aménagement de la place de la Chapelle.

**PROPOSITION POUR LE PANNEAU « ECOLE DES CASCADES » ET PROJET DE MODERNISATION DU LOGO DE LA MAIRIE** :

Madame Marie-Agnès GREMAUD et Monsieur le Maire présentent le projet réalisé à partir d'une photo des cascades.

Le Conseil Municipal valide le projet ainsi que la proposition de modernisation du logo de Béard-Géovreissiat.

**PARTICIPATION CITOYENNE** : Le Conseil Municipal demande que la Préfecture et la gendarmerie soient relancés afin de mettre en place ce dispositif dont le vote est intervenu en conseil en février 2019.

**Prochain Conseil Municipal** : lundi 25 octobre 2021 à 19h.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h.